

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SAINT-SULPICE
 PLAN LOCAL D'URBANISME
 RÉVISION

4.1 - PLAN DE ZONAGE
 Partie Nord / Chef-lieu - 1:2 500^e

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME	DATE DE VALIDATION	DATE DE DÉBUT DE LA RÉVISION

ÉCHELLE : 1:2 500^e
 DATE DE RÉVISION : 2014

LEGENDE

- UR Zone d'urbanisme à urbaniser
- UB Zone d'urbanisme à densifier
- AU Zone d'urbanisme à vocation agricole
- AUL Zone d'urbanisme à vocation agricole limitée
- A Zone agricole
- N Zone naturelle
- NU Zone naturelle à vocation agricole
- NUV Zone naturelle à vocation agricole limitée

EN Développement durable
 L. 1033 du 10 Juin de l'Urbanisme

○ DÉLIMITATION D'UNITE D'URBANISME
 Les zones d'urbanisme sont délimitées par des limites de zonage

○ Éléments d'implantation réservés

LISTE DES IMPLANTATIONS RÉSERVÉES

N°	DESIGNATION	REMARQUES
001	Église	Implantation réservée
002	Église	Implantation réservée
003	Église	Implantation réservée
004	Église	Implantation réservée
005	Église	Implantation réservée

DROIT DE PRÉSCRIPTION URBAIN
 La zone de prescription urbain est soumise aux règles de zonage du Plan Local d'Urbanisme

